

Conseil d'établissement

Réunion 2022-2023-08

Date : le mardi 6 juin 2023
Heure : À 18 h 30 (repas causerie) 19 h début de la rencontre
Endroit : école des Écrivains

Procès-verbal

Personnes présentes : Monsieur Sylvain Bilodeau est présent ainsi que mesdames Mme Fernanda De Lima Bertolini, Mme Catherine Frenette, Mme Marie-Hélène Roy, Mme Nadine Vézina et Mme Marie-Ève Blais, Monsieur Guillaume Desrosiers-Bellemare, Madame Catherine Côté et Mme Nancy Flamand.

Personnes absentes : Mesdames France Maurice et Cindy Bédard sont absentes.

1. MOT DE BIENVENUE
M. Bilodeau s'assure des présences, vérifie le quorum et ouvre la rencontre.
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 
Il est proposé par Madame Fernanda De Lima d'approuver l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité CE: -22-23/63
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 MAI 2023 
Il est proposé par Catherine Frenette d'approuver le compte-rendu de la dernière rencontre en apportant la correction au point 6.2 : nous devrions lire <u>équipe-classe</u> . Approuvée à l'unanimité CE: -22-23/64
4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 23 MAI 2023 
Mme Bégin dépose les résultats du sondage aux parents et membres du personnel en lien avec le choix final de l'énoncé de vision et des valeurs à prioriser. Les membres échangent sur le sujet et se mettent en accord sur les éléments suivants : <u>Vision</u> : L'école des Écrivains est un milieu de vie où le <u>bien-être</u> , l' <u>engagement</u> et la <u>créativité</u> sont au cœur de nos priorités afin d'apprendre dans le plaisir. <u>Valeurs</u> : Les valeurs qui se retrouveront dans le projet éducatif de l'école seront l' <u>épanouissement</u> , la <u>bienveillance</u> ainsi que la <u>curiosité</u> .

Mme Catherine Côté propose d'adopter l'énoncé de vision et les valeurs ci-haut dans prochain projet éducatif de l'école des Écrivains.

Adopté à l'unanimité

CE: -22-23/65

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public

6. POINTS DE DÉCISION

6.1 Budget de l'établissement

Mme Catherine Bégin présente la planification budgétaire de l'établissement pour l'année 2023-24. Elle répond aux questions des membres.

Il est proposé par M. Guillaume Desrosiers-Bellemare d'adopter la prévision budgétaire, pour la prochaine année scolaire, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

CE: -22-23/66

6.2 Consultation sur le règlement concernant le traitement des plaintes

Il est proposé par Marie-Ève Blais d'envoyer un avis favorable et sans commentaire sur la consultation demandée. Le projet de règlement concerne le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves (résolution en annexe).

Approuvé à l'unanimité

CE: -22-23/67

6.3 Rapport annuel du CE

Le ministère exige une nouvelle formule pour le rapport annuel. Madame Bégin travaillera en collaboration avec Monsieur Bilodeau pour le compléter. Il sera envoyé aux membres afin qu'il soit adopté avant la fin de l'année scolaire. Les membres sont en accord pour l'adoption à posteriori (échange courriel).

Adopté à l'unanimité

CE: -22-23/68

7. POINTS D'INFORMATION

7.1 Formation obligatoire des membres au conseil d'établissement @ [Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement | Gouvernement du Québec](#)

Aucune question

7.2 Mot de la responsable du service de garde

Une demande est faite pour permettre aux élèves qui font du théâtre et du cheerleading de se rendre à la Camaradière le 16 juin en après-midi pour la générale. Le départ est prévu à 13 h, ce qui implique un changement à l'horaire.

Approuvé à l'unanimité

CE: -22-23/69

Les élèves vivront une journée continue et les éducateurs du service de garde seront en soutien aux activités. Mme Flamand demande aux membres si le service de garde pourrait fermer plus tôt le 22 juin exceptionnellement.

Mme Marie-Eve propose l'approbation de cette requête.

Approuvé à l'unanimité

CE: -22-23/70

Le programme d'activités exigé par le ministère pourra être déposé officiellement au début de la prochaine année scolaire. Les informations attendues ne sont pas encore complètement précisées.

Un parent désire offrir 1 000 \$ à l'école et au service de garde pour l'achat de différents articles ou pour tout autre chose. Il a déjà payé pour des bacs de jardinage. Il accepte de payer pour des livres qui seront dans la classe d'anglais intensif.

Mme Nancy souligne que la tarification pour les élèves sporadiques n'est pas encore disponible. Les informations seront transmises lorsqu'elles seront disponibles.

Nous avons reçu un chèque pour couvrir les frais de livraison du « Bubble tube » pour les élèves du service le Petit Prince. Ce don de 421 \$ a été offert par KATAG ANIMATION.

La vente de différentes sucreries a connu un vif succès avec un montant de plus de 730 \$. Cela servira à financer une partie des dépenses liée au spectacle de talents.

7.3 Mot de la direction

Mme Bégin explique la rumeur qui circule un peu actuellement. Nous avons deux très petites classes de maternelles 5 ans. Il ne faudrait pas avoir des déménagements durant l'été, car il y a des risques de fermeture si nous avons quelques départs.

Madame Audrey Blanchette sera la titulaire de la classe de 1^{re}/2^e année l'an prochain.

À partir de l'an prochain, il y aura une direction adjointe à mi-temps pour notre école. Son temps sera partagé avec l'école Ste-Monique. Cette mesure est en soutien aux petites écoles qui ont une seule direction et des classes d'adaptation scolaire. Ce sera Karine Giguère qui assurera cette fonction. Elle a déjà fait l'anglais intensif chez nous, elle connaît déjà l'école et certains membres du personnel.

Merci à tous les membres du CÉ, belle collaboration, sollicitez les autres parents pour l'an prochain.

7.4 Mot de présidence

Monsieur Bilodeau remercie les membres du personnel et les parents, pour leur ouverture et leur écoute. Il tentera de convaincre les autres parents du quartier pour qu'ils se joignent à nous dans le futur.

7.5 Mot du représentant au comité de parents

1. C.A. du 29 août 2023 : nouveau règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves - lancement à la consultation
2. Vote pour le représentant du C.A District 3
3. Question de la sécurité routière au tour des écoles: Il y a une équipe de 18 policiers dédiés à la sécurité routière (l'école qui doit faire appel à la police). Il y a aussi l'organisme vivre en ville) <https://vivreenville.org>
4. * Loi 25 c'est une directive ministérielle : à partir de juillet toutes les sorties des enfants en bas de 14 ans doivent être approuvées à la pièce par les parents. (Ex. les sorties au boisé). Plus de 14 ans, l'enfant peut approuver eux-mêmes. Option : Le CE doit adopter une résolution pour demander un allègement au Maître Parent.
5. École Les Prés-Verts Saint-Bernard : Fin des classes les salades et légumes sont transférés au Loisir (jardin communautaire)
6. Concours littéraires : J'écris je lis.

8. AUTRES POINTS

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que l'assemblée générale annuelle aura lieu le mardi 19 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité

CE: -22-23/71

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 21 h 11.

Adopté à l'unanimité

CE: -22-23/72

Catherine Bégin, directrice